

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE TENDON

La réunion a débuté le 28 septembre 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur CLEMENT Gérard.

Membres présents :

Monsieur BEGEL David
Monsieur CHARTON Bruno
Monsieur CLEMENT Gérard
Madame GREMILLET Frédérique
Monsieur HANESSE RAMOND Jérémy
Monsieur LALEVEE Cédric
Monsieur LALLEMANT Emmanuel
Monsieur LATHUILLIERE Damien
Monsieur MOUHAT Benoît
Monsieur PIERRE Dominique
Monsieur RUBBEN Mathieu
Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Monsieur VAUCHEL Gérard

Membres absents représentés :

Madame AUBERT Catherine Pouvoir donné à Mme THIERIOT BREVOT Sandrine

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame THIERIOT BREVOT Sandrine

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2809231 - Contrat salarié
2809232 – Modification du temps de travail
2809233 - Modification du temps de travail
2809234 - Compte de gestion assainissement après transfert
2809235 – Droit de préférence
2809233 - Questions diverses
- Questions diverses

2809231 - Contrat salarié

- La création à compter du 01 octobre 2023 d'un emploi permanent en référence au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité du service.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

2809232 – Modification du temps de travail

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 17h30

DECIDE la création à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 20h

2809233 – Modification du temps de travail

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 17h30

DECIDE la création à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 20h

2809234 - Compte de gestion assainissement après transfert

APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2023 établis par Monsieur GEORGES Sylvain – Assainissement suite au transfert de compétence.

2809235 – Droit de préférence

DECIDE de ne pas appliquer son droit de préférence pour les parcelles D497-D498-D499-D500 appartenant à la SCI LES DOUGLAS

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame THIERIOT BREVOT Sandrine
Secrétaire de séance

Monsieur CLEMENT Gérard,
Maire